

## ::: Journée technique Anton Paar

Venez nous rencontrer lors de notre journée technique :

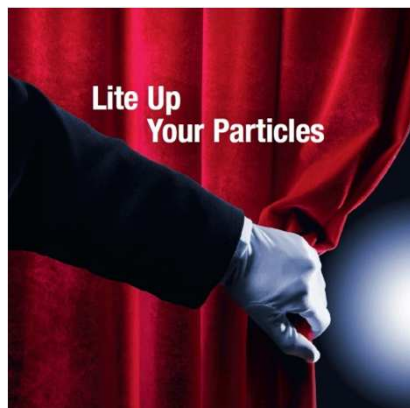
## La caractérisation des particules dans l'industrie cosmétique

Le Jeudi 26 Mai à 9h30

Master chimie Foqual – Bâtiment J L Lions  
4 traverse Dupont – 06130 GRASSE

Anton Paar a développé un analyseur de nano particules intuitif :  
Le Litesizer™ 500

- Taille des particules de 0,3 nm à 10 µm
  - Potentiel zêta : stabilité des particules dans vos émulsions
  - Masse molaire : de 1 kDa à 20 Mda
  - Transmittance
- Il donne un aperçu rapide, précis des solutions nanoparticulaires



### Le programme de cette journée

- 09h30 – 11h15 : Présentation de la technique
- 11h15 – 11h 30 : Pause
- 11h30 – 12h30 : Question-Réponse
- 12h30 – 14h00 : Déjeuner – Buffet
- 14h00 – 18h00 : Manipulation des appareils et mesures des échantillons apportés par les personnes présentes.



Avec l'aimable participation de l'Université de Nice et du Master FOQUAL.

La connaissance de la taille et la stabilité de particules est essentielle pour leurs propriétés dans leur environnement. Dans les produits cosmétiques, la référence à «nanotechnologie» signifie généralement l'utilisation de nanoparticules insolubles comme ingrédients. La législation européenne fournit un niveau élevé de protection de la santé humaine où les nanomatériaux sont utilisés dans les produits cosmétiques.

Les produits cosmétiques tels que le savon, shampoing, déodorant, dentifrice, produits de beauté de luxe, y compris les parfums et le maquillage sont réglementés au niveau européen pour assurer la sécurité des consommateurs pour les produits cosmétiques.

Quelques soient les procédés de fabrication ou les canaux de distribution, les produits cosmétiques mis sur le marché de l'UE doivent être contrôlés. Le fabricant est responsable de la sécurité de leurs produits, et doit veiller à ce qu'ils subissent une évaluation de la sécurité avant qu'ils ne soient vendus. Les nanomatériaux doivent être étiquetés dans la liste des ingrédients.

Selon la directive sur les cosmétiques 76/768 / CE, le fabricant ou l'importateur d'un produit cosmétique doit évaluer et documenter la sécurité du produit avant de le placer sur le marché. Ceci doit être fait en tenant compte "du profil toxicologique général des ingrédients, leur structure chimique et leur niveau d'exposition".